

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05 AVRIL 2023

ETAIENT PRESENTS		
DELEGUES TITULAIRES		
<u>CA GRAND ANGOULÊME</u>	<u>CA GRAND COGNAC</u>	<u>CDC DU ROUILLACAI</u>
M. Jean-Charles DOBY	M. Jean DELPEUCH	M. Rodolphe PREVOST
Mme Jaqueline BATIME	Mme Sylvie MOCOEUR	
M. Thierry CHARBONNAUD	M. Jacky PLANTIVEAU	<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>
M. Jean-Noël GUEDON		M. Alain MORANGE
M. Bernard LEGERON		

DELEGUES SUPPLEANTS		
<u>CA GRAND ANGOULÊME</u>		
M. Lionel FERRAND		
Mme Eliane REYNAUD		
M. Marcel VIGNAUD		

ETAIENT EXCUSÉS		
DELEGUES TITULAIRES		
<u>CA GRAND ANGOULÊME</u>	<u>CA GRAND COGNAC</u>	<u>CDC DU ROUILLACAI</u>
M. Francis LAURENT	M. Dominique MERCIER	M. Jean-Marie GASCHET
M. Philippe TEXIER		M. Michel GOYON
	<u>CC CŒUR DE CHARENTE</u>	
	M. Jean RAINETEAU	

DELEGUES SUPPLEANTS		
<u>CA GRAND ANGOULÊME</u>	<u>CDC DU ROUILLACAI</u>	
M. Bernard BOUCHERE	M. Patrick GODICHAUD	
M. Damien FORESTAS		
Mme Corinne MEYER		

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur

Mme Manon PERRAGIN, Adjoint administratif

Mme Corinne GUERIN, Assistante administrative et comptable

Séance ouverte à 18 H 07

✍ ✎

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 03 2023 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 29 03 2023.

Monsieur Thierry CHARBONNAUD indique qu'il s'était excusé pour ce Comité syndical et que cela n'a pas été mentionné. Cette modification sera donc apportée dans le procès-verbal de ce comité.

Aucune remarque n'est faite.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Contributions des membres – 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Déclaration d'intérêt général de la Guirlande
- Marché de travaux hydromorphologiques : lancement des procédures de consultation, assistance à maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions

Questions diverses

CONTRIBUTIONS 2023

Monsieur le Président informe les membres présents qu'au cours des réunions de préparation du BP 2023, une proposition des contributions pour 2023 avait été soumise à hauteur de 420 000 euros. Cette proposition d'augmentation des contributions est liée à l'anticipation des futurs plans de gestion à 10 ans sur notre territoire. Une proposition d'évolution des contributions a été proposée à 10 ans.

A la suite de ces discussions, il vous a été proposé, lors du débat sur les orientations budgétaires (22-02-2023), d'inscrire en section de fonctionnement-recettes à l'article 74751 (participations autres groupements) le montant de 420 000 euros.

Le détail par EPCI à FP est le suivant :

EPCI à FP - SyBRA	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 420 000 euros en 2023		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,72	84,06	263 412,18 €	353 055,74 €	308 233,96 €
Grand Cognac	11,05	5,84	46 412,96 €	24 518,19 €	35 465,58 €
Rouillacais	11,57	4,68	48 612,45 €	19 676,73 €	34 144,59 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,70	1,60	28 155,33 €	6 733,23 €	17 444,28 €
Cœur de Charente	7,95	3,81	33 407,08 €	16 016,11 €	24 711,60 €

Le montant calculé par EPCI à FP est lié la population et la surface de chaque commune présente sur le territoire du SyBRA et de l'EPCI. Ce résultat est pondéré en additionnant les deux cases (surface et population) en y divisant le résultat par 2. L'indice INSEE en vigueur est également mis à jour.

Monsieur Thierry CHARBONNAUD demande la différence avec l'année 2022. Monsieur Mathieu TALLON explique qu'il y a 20 000 € de plus, la contribution 2022 était à hauteur de 400 000 euros.

Avis positif du Bureau Syndical du 08-03-2023.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter et de voter la répartition des contributions 2023 des EPCI à FP comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2023 :

M. Mathieu TALLON rappelle les axes de travail de 2023 :

- *Engagement des plans de gestion à 10 ans sur 7 bassins versants (2022-2031)*
- *Déposer les DIG Guirlande et Charraud*
- *Mettre en œuvre les actions sur le risque inondation*
- *Mettre en place les lignes directrices de gestion*
- *Etude PPG du bassin versant de l'Argence*
- *Hydromorphologie de la Touvre ?*

Présentation du budget primitif 2023

Il est présenté aux membres de l'assemblée le détail des recettes et dépenses inscrites au Budget Primitif du SyBRA pour l'exercice 2023. Conformément au débat réalisé lors du dernier Comité Syndical organisé le 22 février 2023 sur les orientations budgétaires, il vous est proposé de voter le Budget Primitif du SyBRA pour l'année 2023 comme suit.

BP 2023	Fonctionnement recettes	BP 2023	Fonctionnement dépenses
Recettes de l'exercice	736 565,72 €	Dépenses de l'exercice	1 162 558,68 €
Excédent 2022 à reporter	625 992,96 €	Virement investissement vers	200 000,00 €
TOTAL	1 362 558,68 €	TOTAL	1 362 558,68 €

BP 2023	Investissement recettes	BP 2023	Investissement dépenses
Recettes de l'exercice	307 490,58 €	Dépenses de l'exercice	422 374,51 €
Excédent 2022 à reporter	80 476,93 €		
Restes à réaliser	103 093,00 €	Restes à réaliser	68 686,00 €
TOTAL	491 060,51 €	TOTAL	491 060,51 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 :

013 atténuations des charges : 0 €
70 produits de gestion courante : 1500 €
74 dotations, subventions et participations :
74718 autres participations : 30 000 € ASP pour le chantier d'insertion
7472 subvention REGION : 7000 € aide sur les postes techniciens
7473 subventions Département : 8 840 € pour le chantier insertion
Aide pour le chantier d'insertion qui se compose :
- d'une part fixe versée d'office
- d'une part modulable qui est versée suivant les sorties positives (emploi, formation qualifiante, départ à la retraite)
74751 subventions des EPCI : 420 000 €
7478 subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 250 000 €
Aides sur les postes de techniciens, secrétariat, marchés de travaux d'entretien et hydromorphologie
7588 autres produits de gestion courante : 6500 € (participation des agents aux tickets restaurant)
77 autres produits exceptionnels : 0 €
042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 725,72 €
777 quote parts des subventions d'investissement transféré : 12 725,72€ (amortissement des subventions même montant en dépenses d'investissement chapitre 040 – articles 13911 13912 13913)

TOTAL RECETTES 2023 : 736 565,72 €
002 excédent de fonctionnement 2022 reporté : 625 992,96 €

TOTAL GENERAL RECETTES 2023 : 1 362 558,68 €

Monsieur Alain MORANGE demande plus de précisions sur la ligne 7488 autres attributions et participations ETAT, il fait remarquer que l'année dernière il y avait 4 338 € et que cette année la ligne est à 0 €. Monsieur Mathieu TALLON explique que c'est une nouvelle ligne qui a été inscrite en 2022 et qui concerne une participation de l'Etat concernant l'inflation liée aux salaires ; cela représentait un acompte de l'Etat pour 2022. Pour 2023, nous n'avons pas encore de chiffre sur le solde réel que l'Etat pourrait nous accorder. Il est donc proposé de ne rien inscrire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 :

011 charges à caractère général : 432 900 €
60628 autres fournitures non stockées : 15 000 € (paille, plantations et semences sur secteurs prioritaires Risques Inondations)
60633 fournitures de voirie : 50 000 € (sable, ciment, gravier pour travaux d'hydromorphologie par les équipes du SYBRA)
611 contrats de prestations de service : 20 000 € (CIDIL, télésurveillance, pêche de sauvetage sur La Nouère, vol de drones)
6132 locations immobilières : 25 000 €
61521 entretien de terrains : 106 000 € (travaux tempête, ripisylve avec l'intervention de l'entreprise RIVOLET)
615231 entretien de voirie : 10 000 €
6156 maintenance : 15 000 € (copies photocopieur, extincteurs, logiciels, site internet, entretien chaudière, stations limnométriques)
617 Études et recherches : 7 000 €
6226 honoraires : 25 000 €
6236 catalogues et imprimés : 4 000 € (repro. Doc, livret de présentation)
6283 frais de nettoyage des locaux : 5 500 €
6355 taxes et impôts sur les véhicules : 1 000 €
012 charges de personnel : 565 800 €

64111 rémunération principale : 300 000 €
64131 personnel non titulaire : 30 000 € (contrat de projet)

Monsieur Mathieu TALLON ajoute que pour le poste de technicien(ne) milieux aquatiques et zones humides, le jury de recrutement est prévu pour la semaine prochaine. Il informe les élus sur des difficultés à recruter. Madame Jacqueline BATIME demande combien il y a eu de candidatures. Monsieur Mathieu TALLON annonce à ce jour 18 candidats.

Monsieur Mathieu TALLON demande s'il y a des remarques ou questions sur les lignes des charges de personnel. Monsieur Jacky PLANTIVEAU fait remarquer que sur la ligne 6454 Cotisations ASSEDIC, la prévision est importante. Monsieur Mathieu TALLON explique que cela est lié à l'embauche du contractuel (contrat de projet pour le poste de technicien(ne) milieux aquatiques et zones humides) et des CDDinsertion qui cotisent à l'ASSEDIC sur une année complète, ce qui n'est pas le cas pour les titulaires.

65 autres charges de gestion courante : 82 100,00 €
6531 indemnités des élus : 30 000,00 €
65548 autres contributions : 25 000 € (Options GEMAPI et zones humides)
65738 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics : 20 000 €
65888 charges diverses de gestion courante : 100 € (prélèvement à la source)

022 dépenses imprévues : 30 280,16 € (maximum 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)

67 charges exceptionnelles : 15 000 € (titre annulé sur exercice antérieur suite à un trop perçu l'année dernière de l'ASP pour les agents en insertion)

673 Titre annulé sur exercice antérieur : 15 000 €

042 Dotation aux amortissements et provisions : 36 478,52 €
6811 Amortissements : 36 478,52 € (même montant en recette d'investissement article 28)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 : 1 162 558,68 €
023 Virement vers l'investissement : 200 000,00 €

TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 : 1 362 558,68 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 :

021 Virement de fonctionnement vers l'investissement : 200 000,00 €
10 dotations : 3 012,06 €
10222 FCTVA : 3 012,06 €
1068 affectation au besoin de la section d'investissement : 0,00 €
13 subventions : RAR 2022 – 103 093,00 € de la DREAL Nouvelle-Aquitaine – Monsieur Mathieu TALLON indique que nous avons reçu l'avenant la semaine dernière.
1311 subventions Agence de l'Eau Adour Garonne : 20 000 €
1312 subventions REGION : 6 000 €
1321 subventions ETAT : 40 000 € (DREAL + COSEA – travaux de continuité écologique La Nouère)
1323 subventions DEPARTEMENT : 2 000 €

28 Amortissements : 36 478,52 € (même montant en dépenses de fonctionnement chapitre 042 – article 6811)

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 : 103 093,00 €
001 Excédent d'investissement reporté 2023 : 80 476,93 €

TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 : 491 060,51 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

Programme 13 Frais d'études (DIG et PPG 5 bassins versants) – étude terminée
 Programme 15 Travaux Nouère : RAR 8 600 € € - 2023 : 0,00 € travaux importants terminés
 Programme 16 Étude DIG PPG Boëme Anguienne : RAR 348 € - 2023 : 0 € - étude terminée
 Programme 19 Frais d'étude (DIG et PPG Charraud) : RAR 10 000 € - 2023 : 13 000 € (en cours – phase 1)
 Programme 22 Travaux hydromorphologiques et restauration milieux aquatiques : 201 000 € (consultation à venir – travaux PPG)
 Programme 23 Travaux hydromorphologiques sur la Touvre Aval : RAR 3438,00 € - 2023 : 119 648,79 € (Lancement en 2023 ?)
 Programme 24 Frais étude risque inondation : 26 000 € (à lancer si besoin)

HORS PROGRAMME : RAR 46 300,00 € - 2023 : 50 000,00 €

2051 logiciels : 4 000 € (logiciel pour passage à la M57)

2121 plantations : 1 000 €

2128 autre agencement de terrains : 2 000 €

21568 matériel et outillage incendie : 2 000 €

2182 matériel de transport : RAR 39 500 € - 2023 : 15 000 €

2183 matériel de bureau et informatique : RAR 3 000 € - 2023 : 5 000 €

2184 mobilier : 3 000 €

2188 matériels divers : 10 000 € (achats de tronçonneuse – débroussailleuses – stations limnométriques) et communication (panneaux informatifs, panneaux mobiles ...)

040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 725,72 € (Articles 13911-13912-13913 amortissements des subventions même montant en recettes de fonctionnement au chapitre 042- article 777)

041 opérations patrimoniales : 0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : RAR 68 686,00 € - 2023 : 422 374,51 €

TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 : 491 060,51 €

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter et de voter le budget primitif 2023 du SyBRA.

MARCHÉ DE TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES

Cours d'eau	2023	2024	2025
Nouère	59 270,00 €	48 090,00 €	75 000,00 €
Touvre	46 800,00 €	40 500,00 €	72 710,00 €
Echelle	3 600,00 €	67 200,00 €	27 800,00 €
7 BV Eaux-Claires	1 500,00 €	37 500,00 €	52 200,00 €
Claix	- €	30 000,00 €	30 450,00 €
Boëme	14 518,00 €	69 152,00 €	110 921,00 €
Anguienne	12 814,00 €	68 767,00 €	97 947,00 €
Total	138 502,00 €	361 209,00 €	467 028,00 €

2 BV Charraud			15 000,00 €
Guirlande		14 310,00 €	17 220,00 €
Total	- €	14 310,00 €	32 220,00 €

Nécessaire afin de réaliser les travaux des plans de gestion par entreprise :

- **Délibération – lancement du marché après le vote du budget primitif 2023**
- Demandes de financement
- 1 mois de consultation des entreprises (BOAMP)
- Réception des candidatures sur la plateforme AWS
- Éventuelles questions/réponses
- Analyse des offres – Charente Eaux SyBRA – (Philippe TEXIER, Jean-Charles, Mathieu, Maxime)
- Sélection des candidats – Charente-Eaux SyBRA - Bureau syndical
- Informations aux candidats non retenus
- Notification du marché au candidat retenu – bon de commande

Pour faire suite aux procédures réglementaires réalisées auprès de la Préfecture de la Charente sur les bassins versants de la Nouère, de la Touvre, de l'Échelle, de l'Anguienne, des Eaux-Clares, de la Boème et du Claix, et à la signature par Mme la Préfète des deux déclarations d'intérêt général (09-02-2023), le SyBRA a la possibilité de dérouler son programme d'actions sur ces territoires.

Monsieur Jean-Charles DOBY informe les élus que le marché est à lancer, ainsi que les tractations avec les riverains car le syndicat travaille chez eux, l'objectif est de bien regarder la procédure afin de préparer le travail pour les prochaines années.

Les actions à mener sont :

- Diversification des écoulements et des habitats
- Recharge granulométrique en lit mineur
- Reméandrage
- Remise en fond de vallée
- Remise à ciel ouvert de cours d'eau enterrés
- Mise en œuvre de système d'abreuvement

Pour ce faire, les travaux ont été envisagés en interne, avec notre équipe d'entretien, mais aussi par entreprise. Aussi, il est nécessaire de réaliser une consultation d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux.

Le marché serait réalisé sous forme d'un accord cadre de 36 mois pour un montant maximal d'un million d'euros.

Afin de sécuriser la démarche de consultation, nous vous proposons que le SyBRA travaille de concert avec Charente Eaux en concluant une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Enfin, le SyBRA serait susceptible de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente.

Monsieur Thierry CHARBONNAUD demande pour la Boème. Monsieur Mathieu TALLON explique qu'il y a de nombreux travaux de prévus pour un montant de 440 000 euros. Les premiers travaux consisteront à la mise en œuvre de radiers en aval de ponts, suivi par de la diversification des écoulements et des habitats et de la recharge granulométrique, notamment en amont de Mouthiers.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De mettre en œuvre une procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux hydromorphologiques de notre territoire,
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de tous les documents en relation avec cette affaire et prendre toutes les décisions permettant la mise en application du marché de travaux,
- De conclure avec Charente Eaux une convention d'AMO pour sécuriser le marché,
- De solliciter nos partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Charente),

D'inscrire les dépenses afférentes au budget.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA GUIRLANDE

- Délibération nécessaire
- Concerne 1 bassin versant (1 PPG)
- Dépôt du dossier DIG en Préfecture
- 1 enquête publique

Le SyBRA a mené en 2021 et 2022 une étude de préfiguration des actions d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Guirlande.

Cette étude est arrivée à son terme et un plan de gestion a été arrêté. Ce dernier décrit les travaux et actions du Syndicat pour les 10 prochaines années sur ce territoire.

La définition des actions du SyBRA a été réalisée avec de nombreux partenaires institutionnels, techniques et associatifs. Les réunions locales en comités techniques et de pilotages ont permis de faire remonter les attentes de chacun en fonction des enjeux et des objectifs de chaque bassin versant.

Aussi, et afin d'achever la démarche avant travaux, une Déclaration d'Intérêt Général doit être déposée en Préfecture afin que les travaux prévus puissent être reconnus d'intérêt général.

Cette démarche réglementaire est indispensable afin que le Syndicat puisse investir des fonds publics sur des parcelles privées.

Dans le cadre de cette démarche réglementaire, il vous est proposé de solliciter la Préfecture afin que cette procédure soit suivie par un commissaire enquêteur.

- *Recharge granulométrique – diversification écoulements et habitats*
- *Reméandrage, aménagement de seuils – remise en fond de vallée*
- *Autres aménagements (descentes aménagées, abreuvoirs, passerelles, embâcles ...)*

Madame Eliane REYNAUD demande ce qui change entre le dépôt du dossier à la Préfecture et le dossier de dépôt en autorisation. Monsieur Mathieu TALLON explique que c'est le temps passé sur le dossier réglementaire à produire. Le dossier est plus conséquent en autorisation avec notamment un volet incidence sur les habitats et les espèces beaucoup plus fourni.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le plan de gestion décrit ci-dessus,
 - De donner pouvoir à Monsieur le Président pour l'envoi du dossier réglementaire auprès des services de l'État,
 - De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature de tous les documents en relation avec cette affaire et prendre toutes les décisions permettant la mise en application des plans de gestion,
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget

Questions diverses :

Suite à la proposition d'une création de page Facebook, Madame Eliane REYNAUD affirme qu'il faut que la page vive. Monsieur Mathieu TALLON explique qu'avant de créer quoi que ce soit, il sera nécessaire de bien analyser les aspects positifs et négatifs de cet outil, notamment le temps passé ainsi que les différentes modalités de mise à jour.

Monsieur Dominique MERCIER a suggéré au syndicat de réaliser une pose de panneaux pour nommer les cours d'eau. Madame Eliane REYNAUD nous indique que si les panneaux sont posés, il faudra le faire partout, ce qui fait un budget important pour le syndicat. Monsieur Mathieu TALLON répond que le travail le plus important sera celui des autorisations pour ces poses et qu'avant d'aller sur cette voie, il sera, là aussi, nécessaire de bien analyser les aspects positifs et négatifs de ce dispositif avant de le mettre en œuvre.

Monsieur Mathieu TALLON proposera sûrement 1 ou 2 bureaux supplémentaires avant le Comité syndical du 21 juin 2023 à Mornac pour échanger par exemple sur l'hydromorphologie de la Touvre.

Monsieur Jean-Charles DOBY propose aux délégués dans le cadre du travail, de les revoir sur les chantiers tous les 3 mois pour que les élus suivent également les différentes étapes (lorsque ces derniers seront mis en œuvre).

Séance terminée à 19 h 08

☞ ☞

Le Président,
Jean-Charles DOBY

SyBRA
190, route de Vindelle
Le Paradis
16430 BALZAC
05 45 38 16 71
Siret 200 079 143 00026

Le Président,
Jean Charles DOBY

